



C. PCT 1102
-21.1

Le 7 février 2007

Madame,
Monsieur,

Conformément à la règle 89.2.a) du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), les modifications des Instructions administratives du PCT, y compris leurs annexes D et E, et les formulaires à l'usage des déposants et des administrations internationales modifiés sont promulgués par la présente circulaire avec effet au 1^{er} avril 2007.

Cette promulgation fait suite à la consultation tenue, en vertu de la règle 89.2.b) du règlement d'exécution du PCT, avec votre office en sa qualité d'office récepteur, d'administration chargée de la recherche internationale, d'administration chargée de l'examen préliminaire international ou en sa qualité d'office désigné ou élu, de même qu'avec certaines organisations non gouvernementales, concernant la modification des Instructions administratives du PCT et des formulaires à l'usage des offices récepteurs, des administrations chargées de la recherche internationale, du Bureau international et des administrations chargées de l'examen préliminaire international.

Les modifications sont celles qui sont proposées par la circulaire C. PCT 1089, datée du 7 novembre 2006, à l'exception de changements ultérieurs apportés suite à la consultation, comme indiqué ci-dessous, (les changements mineurs de nature rédactionnelle ne font l'objet d'aucune mention particulière). En outre, suite à la consultation, des modifications complémentaires ont été apportées aux formulaires PCT/RO/115, PCT/IPEA/401 et PCT/IPEA/408 qui sont promulgués par la présente circulaire.

/...

Modifications des Instructions administratives du PCT

Les instructions administratives 303, 305^{ter}, 307, 308, 308^{bis}, 324, 325, 410, 411^{bis}, 413, 413^{bis}, 511, 607 et les annexes D et E des Instructions administratives du PCT sont modifiées comme proposé par la circulaire C.PCT 1089.

Les instructions administratives 113, 309, 310, 310^{bis}, 310^{ter} et 411 sont modifiées comme proposé par la circulaire C.PCT 1089 et suite à la consultation. De plus, l'instruction administrative 102 qui contient la liste des formulaires obligatoires à l'usage des administrations internationales a été mise à jour afin d'y ajouter des nouveaux formulaires.

Formulaires à l'usage des offices récepteurs modifiés

Les formulaires PCT/RO/104, PCT/RO/105, PCT/RO/108, PCT/RO/109 et PCT/RO/111 sont modifiés comme proposé par la circulaire C.PCT 1089.

Le formulaire PCT/RO/101 est modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1089 et suite à la consultation. Désormais, les déposants sont informés dans les notes relatives au formulaire de requête qu'ils doivent fournir un exposé des motifs prévu par la règle 26^{bis}.3.b)ii) au moyen d'un document distinct plutôt que dans le cadre supplémentaire. En conséquence, le paragraphe 1.vi) figurant dans le cadre supplémentaire tel qu'initialement proposé est supprimé.

Les formulaires PCT/RO/103, PCT/RO/107, PCT/RO/110, PCT/RO/118, PCT/RO/126, PCT/RO/158 et PCT/RO/159 sont modifiés comme proposé par la circulaire C.PCT 1089 et suite à la consultation.

Le formulaire PCT/RO/114 est modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1089 et suite à la consultation. Une annexe a été créée afin de permettre à l'office récepteur d'exposer les raisons de son refus d'accepter une demande d'incorporation par renvoi, des cases à cocher ont été prévues à cet effet.

Le formulaire PCT/RO/115 a été omis par erreur de la circulaire C.PCT 1089, il incorpore des changements similaires à ceux qui figurent dans les formulaires PCT/ISA/209 et PCT/IB/321.

Formulaires à l'usage des administrations chargées de la recherche internationale modifiés

Les formulaires PCT/ISA/209, PCT/ISA/216 et PCT/ISA/217 sont modifiés comme proposé par la circulaire C.PCT 1089.

/...

Les formulaires PCT/ISA/201, PCT/ISA/210 et PCT/ISA/237 sont modifiés comme proposé par la circulaire C.PCT 1089 et suite à la consultation.

Formulaires à l'usage du Bureau international modifiés

Les formulaires PCT/IB/314, PCT/IB/315, PCT/IB/318 et PCT/IB/321 sont modifiés comme proposé par la circulaire C.PCT 1089.

Le formulaire PCT/IB/316 est modifié comme proposé par la circulaire C.PCT 1089 et suite à la consultation.

Formulaires à l'usage des administrations chargées de l'examen préliminaire international modifiés

Les formulaires PCT/IPEA/409, PCT/IPEA/411 et PCT/IPEA/412 sont modifiés comme proposé par la circulaire C.PCT 1089.

Le formulaire PCT/IPEA/408 a été ajouté et modifié suite à la consultation afin d'incorporer les mêmes changements que ceux figurant dans les formulaires PCT/ISA/237 et PCT/IPEA/409.

Le formulaire PCT/IPEA/401 est ajouté suite à la consultation afin d'incorporer certains des changements qui figurent dans le formulaire PCT/RO/101, soit l'agrandissement du cadre relatif au titre de l'invention de même que la suppression du cadre relatif au numéro de téléimprimeur.

Les formulaires modifiés devraient être utilisés à compter du 1^{er} avril 2007 et uniquement en ce qui concerne les demandes internationales déposées le 1^{er} avril 2007 ou ultérieurement. Toutefois, conformément au paragraphe 2.b)ii) des "Décisions concernant l'entrée en vigueur et les dispositions transitoires" (voir l'annexe III du document PCT/A/34/6), les formulaires PCT/ISA/210, PCT/ISA/237, PCT/IPEA/408 et PCT IPEA/409 devront être déjà utilisés pour ce qui concerne les demandes internationales dont la date de dépôt est antérieure au 1^{er} avril 2007 ou pour lesquelles les rapports de recherche internationale, les opinions écrites, les rapports d'examen préliminaire international sont établis le 1^{er} avril 2007 ou à une date postérieure. Si un office ou une administration n'est pas en mesure d'utiliser tous les formulaires modifiés à compter de cette date, les anciens formulaires peuvent être utilisés pendant une période de transition, dans la mesure où ils sont encore applicables ou, le cas échéant, sous réserve des adjonctions ou des corrections nécessaires.

/...

Disponibilité des Instructions administratives et des formulaires modifiés

Le texte consolidé des Instructions administratives du PCT (PCT/AI/6) est disponible sur le site Web de l'OMPI sous "Instructions administratives en vigueur à compter du 1^{er} avril 2007", à l'adresse suivante : www.wipo.int/pct/fr/texts/. Les formulaires modifiés sont disponibles en format PDF sur le site précité sous "Formulaires en vigueur à partir d'avril 2007", à l'adresse suivante : www.wipo.int/pct/fr/forms/. Les offices qui désirent des exemplaires vierges, annotés ou les fichiers électroniques des formulaires sont priés de contacter la Division juridique du PCT à l'adresse suivante : pct.legal@wipo.int.

Les offices qui utilisent des langues autres que l'anglais ou le français sont invités à établir eux-mêmes les formulaires dont ils ont besoin dans ces autres langues en tenant compte de l'instruction administrative 102.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Francis Gurry
Vice-directeur général